

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS			TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.		Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Sécrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe.....	38.000 F	19.000 F			Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Frais d'expédition.....	13.000 F				

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

31 décembre 2025 Décret n°2025-0912/PT-RM fixant le cadre organique des services régionaux et subrégionaux des Domaines et du Cadastre.....p.03

Décret n°2025-0915/PT-RM portant modification du Décret n°2023-0275/PT-RM du 03 mai 2023 fixant le régime des Marchés de travaux, de fournitures et services exclus du champ d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service public.....p.21

Décret n°2025-0916/PT-RM portant nomination d'un Commandant de Région militaire.....p.21

31 décembre 2025 Décret n°2025-0917/PT-RM portant détachement de Magistrat.....p.24

13 janvier 2026 Décret n°2026-0001/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre exceptionnel.....p.24

Décret n°2026-0002/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre exceptionnel.....p.26

16 janvier 2026 Décret n°2026-0003/PT-RM portant nomination du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.....p.27

Décret n°2026-0004/PT-RM portant nomination de Secrétaires Agents comptables dans les Missions diplomatiques et consulaires.....p.27

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

16 janvier 2026 Décret n°2026-0005/PT-RM portant nomination du Secrétaire général du Conseil économique, social, environnemental et culturel.....	p.28	26 janvier 2026 Décret n°2026-0016/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.35
Décret n°2026-0006/PT-RM fixant la liste nominative des membres du Conseil de l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako.....	p.29	Décret n°2026-0017/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.35
19 janvier 2026 Décret n°2026-0007/PT-RM portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Groupement de la Sécurité routière de la Police nationale.....	p.30	Décret n°2026-0018/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.36
Décret n°2026-0008/PT-RM portant nomination du Commissaire chargé des Activités minières.....	p.31	Décret n°2026-0019/PT-RM portant nomination d'un personnel Officier, à titre posthume, au grade de Lieutenant.....	p.36
22 janvier 2026 Décret n°2026-0009/PT-RM portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture.....	p.32	Décret n°2026-0020/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.36
26 janvier 2026 Décret n°2026-0010/PT-RM portant nomination du Conseiller consulaire à l'Ambassade du Mali à Alger.....	p.32	Décret n°2026-0021/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.37
Décret n°2026-0011/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2021-0418/PT-RM du 02 juillet 2021 portant nomination au Ministère de l'Industrie et du Commerce.....	p.33	Décret n°2026-0022/PT-RM portant cessation de l'état de militaire d'un Officier de l'Armée de Terre.....	p.37
Décret n°2026-0012/PT-RM portant abrogation du Décret n°2019-0831/P-RM du 18 octobre 2019 portant nomination du Directeur national des Petites et Moyennes Entreprises.....	p.33	Décret n°2026-0023/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.37
Décret n°2026-0013/PT-RM portant abrogation du Décret n°2018-0833/P-RM du 30 octobre 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité.....	p.34	Décret n°2026-0024/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.38
Décret n°2026-0014/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2025-0161/PT-RM du 03 mars 2025 portant nomination au Cabinet du ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes....	p.34	Décret n°2026-0025/PT-RM portant radiation du tableau d'avancement.....	p.38
Décret n°2026-0015/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....	p.35	Décret n°2026-0026/PT-RM portant nomination des Officiers à l'Etat-major général des Armées.....	p.39
30 janvier 2026 Décret n°2026-0028/PT-RM portant nomination au grade de Lieutenant.....	p.40	Décret n°2026-0027/PT-RM portant nomination d'un Officier à l'Etat-major de l'Armée de l'Air.....	p.40
Décret n°2026-0029/PT-RM portant création des Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale.....	p.40	Décret n°2026-0030/PT-RM portant nomination d'un Officier à l'Etat-major général des Armées.....	p.41

30 janvier 2026 Décret n°2026-0031/PT-RM portant nomination au grade de Lieutenant.....	p.42
Décret n°2026-0032/PT-RM portant nomination au grade de Lieutenant.....	p.42
Décret n°2026-0033/PT-RM portant nomination d'un Officier à l'Etat-major général des Armées.....	p.43
Annances et communications.....	p.44

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2025-0912/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2025 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DES SERVICES REGIONAUX ET SUBREGIONAUX DES DOMAINES ET DU CADASTRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-001/PT-RM du 15 janvier 2024 portant création de la Direction générale des Domaines et du Cadastre ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°2024-0044/PT-RM du 19 janvier 2024 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale des Domaines et du Cadastre ;

Vu le Décret n°2025-0187/PT-RM du 11 mars 2025 portant création des services régionaux et subrégionaux des Domaines et du Cadastre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECREE :

Article 1er : Le cadre organique des services régionaux et subrégionaux des Domaines et du Cadastre est fixé et arrêté comme suit :

I- DIRECTIONS REGIONALES DES DOMAINES ET DU CADASTRE :

STRUCTURE/POSTE	CADRE/CORPS	CAT.	EFFECTIF/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Directeur	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Chargés du personnel, du matériel et de l'équipement	Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil/ Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien des Ressources humaines	A/B2/B1	2	2	2	2	2
SECRETARIAT							
Chef Secrétariat	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Technicien de l'Informatique	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	4	4	4	4	4
Ronéotypiste	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Plantons	Contractuel	E	2	2	2	2	2
Chauffeurs	Contractuel	D	2	2	2	2	2
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
DIVISION DES DOMAINES ET DU CONTENTIEUX							
Chef de Division	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1

Chargés des Actes domaniaux	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Adjoint d'Administration/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	2	2	4	4	4
Chargés des Dossiers contentieux	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur Administrateur des Ressources humaines/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	2	2	4	4	4

DIVISION PLANIFICATION ET STATISTIQUE							
Chef de Division	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur	A	1	1	1	1	1
Chargés de la Planification	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Professeur/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Agent technique de la Planification/Agent technique de la Statistique/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers	A/B2/B1/C	2	2	4	4	4
Chargés de la Statistique	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Professeur/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Agent technique de la Planification/ Agent technique de la Statistique/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers	A/B2/B1/C	2	2	4	4	4
DIVISION CADASTRE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines	A	1	1	1	1	1
Chargés des Travaux cadastraux	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	3	3	4	4	4
Chargés des Etudes et Evaluations immobilières	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	3	3	4	4	4
Chargés de la Conservation des Dossiers techniques et des Plans cadastraux	Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	1	1	2	2	2
Total			32	32	43	43	43

II- BUREAUX DES DOMAINES ET DU CADASTRE DU DISTRICT DE BAMAKO ET DU CERCLE DE KATI :

STRUCTURE/POSTE	CADRE/CORPS	CAT.	EFFECTIF/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
BUREAU							
Chef de Bureau	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	3	3	4	4	5
Ronéotypiste	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Plantons	Contractuel	E	2	2	2	2	2
Chauffeurs	Contractuel	D	2	2	2	2	2
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
SECTION CONSERVATION FONCIERE							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1

Chargés des Documents et Dossiers fonciers	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Travaux de Planification / Technicien supérieur de la Statistique / Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration /Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/Technicien des Ressources humaines/Agent technique de la Statistique/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financier/ Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/ C	15	15	20	20	20
SECTION CADASTRE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargés des Opérations, de Délimitation, de Bornage contradictoire, d'Enquêtes foncières et d'Évaluations immobilières	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/ C	4	4	6	6	6
Chargés de la Confection des Plans d'Assemblage et de l'Information cadastrale	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/ C	2	2	4	4	4
SECTION ARCHIVES							
Chef de Section	Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor /Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1

Chargés des Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Ressources humaines/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien des travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Agent technique de la Statistique/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	2	2	4	4	4
SECTION RECETTES							
Chef de Section	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargés de l'Enregistrement et du Timbre	Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	5	5	5	7	7
Chargés du Recouvrement et des Poursuites	Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	5	5	5	7	7

LA CAISSE						
Caissier en Chef	Inspecteur des Impôts/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Inspecteur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1
Chargés de la Comptabilité	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor	B2/B1/C	1	1	1	1
Chargés des Encaissements	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/ Adjoint des Finances/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor	B2/B1/C	1	1	1	1
Total			50	50	62	66
						67

III- BUREAUX DES DOMAINES ET DU CADASTRE DES CERCLES DE :

KAYES, KOULIKORO, SIKASSO, SEGOU, MOPTI, TOMBOUCTOU, GAO, KIDAL, NIORO, KITA, DIOILA, KOUTIALA, BOUGOUNI, SAN, TAOUDENI, NARA, BANDIAGARA, DOUENTZA, MENAKA

STRUCTURE/POSTE	CADRE/CORPS	CAT.	EFFECTIF/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
BUREAU							
Chef de Bureau	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Ressources humaines/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Ronéotypiste	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
SECTION CONSERVATION FONCIERE							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1

Chargés des Documents et Dossiers fonciers	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Magistrat/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien des travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Agent technique de la Statistique/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	5	5	7	7	9
--	--	-----------	---	---	---	---	---

SECTION CADASTRE

Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargés des Opérations, de Délimitation, de Bornage contradictoire, d'Enquêtes foncières et d'Évaluations immobilières	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	2	2	2	4	4
Chargés de la Confection des Plans d'Assemblage et de l'Information cadastrale	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	1	1	1	2	2

SECTION ARCHIVES						
Chef de Section	Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l’Action sociale/ Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/ Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économique/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l’Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1
Chargés des Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/ Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/ Magistrat/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l’Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Administrateur de l’Action sociale/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l’Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d’Administration/Attaché d’Administration/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l’Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Agent technique de la Planification/Agent technique de la Statistique/Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l’Industrie et des Mines/Agent technique des Ressources humaines	A/B2/B1/ C	1	1	2	2
SECTION RECETTES						
Chef de Section	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/	A	1	1	1	1
Chargés de l’Enregistrement et du Timbre	Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/ Technicien des travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/ C	2	2	2	3

Chargés du Recouvrement et des Poursuites	Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Technicien des travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint des Finances/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/Agent technique de la Planification/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	2	2	2	3	3
LA CAISSE							
Caissier en Chef	Inspecteur des Impôts/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Inspecteur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la Comptabilité	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Adjoint des Finances/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargés des Encaissements	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Total			26	26	29	35	37

IV- BUREAUX DES DOMAINES ET DU CADASTRE DES AUTRES CERCLES :

STRUCTURE/POSTE	CADRE/CORPS	CAT.	EFFECTIF/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
BUREAU							
Chef de Bureau	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Technicien des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	B2/B1 /C	1	1	1	2	2
Ronéotypiste	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1

SECTION CONSERVATION FONCIERE							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Chargés des Documents et Dossiers fonciers	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de la Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/Technicien des Travaux de Planification/Agent technique de la Statistique/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/ B1/C	2	2	2	3	3
SECTION CADASTRE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargés des Opérations, de Délimitation, de Bornage contradictoire, d'Enquêtes foncières et d'Evaluations immobilières	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/ B1/C	1	1	1	2	2

Chargés de la Confection des Plans d'Assemblage et de l'Information cadastrale	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/ B1/C	1	1	1	2	2
SECTION ARCHIVES							
Chef de Section	Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Administrateur de l'Action sociale	A	1	1	1	1	1
Chargés des Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de l'Action sociale/Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Agent technique de la Planification/Agent technique de la Statistique/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/ B1/C	1	1	1	2	2
SECTION RECETTES							
Chef de Section	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1

Chargés de l'Enregistrement et du Timbre	Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Impôts/Adjoint du Trésor/Agent technique de la Planification/Agent technique de la Statistique	A/B2/ B1/C	1	1	1	2	2
Chargés du Recouvrement et des Poursuites	Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/Agent technique de la Planification/Agent technique de la Statistique	A/B2/ B1/C	1	1	1	2	2
LA CAISSE							
Caissier en Chef	Inspecteur des Impôts/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Inspecteur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargés de la Comptabilité	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor	B2/B1 /C	1	1	1	1	1
Chargés des Encaissements	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor	B2/B1 /C	1	1	1	1	1
Total			20	20	20	27	27

V- BUREAUX SPECIALISES DES DOMAINES ET DU CADASTRE

STRUCTURE/POSTE	CADRE/CORPS	CAT.	EFFECTIF/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
BUREAU SPECIALISE							
Chef de Bureau	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Planton	Contractuel		1	1	1	1	1

SECTION SUIVI DE LA GESTION DES DOMAINES PUBLIC ET PRIVE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Planification/ Technicien de la Statistique/ Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés des Actes de Cession et des Affectations	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint d'Administration/Adjoint du Trésor/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1

Chargés des Actes de Location	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/Adjoint d'Administration/Adjoint du Trésor/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
-------------------------------	--	-----------	---	---	---	---	---

SECTION SUIVI DES ATTESTATIONS DE DETENTION COUTUMIERE ET DE POSSESSION FONCIERE

Chef de Section	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
-----------------	--	---------	---	---	---	---	---

Chargés du Suivi de la Gestion des Domaines public et privé des Collectivités territoriales	Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Ingénieur informaticien/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/ Adjoint des Finances/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Impôts/ Adjoint d'Administration/Adjoint du Trésor/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1 /C	2	2	2	2	2
---	--	------------	---	---	---	---	---

SECTION ARCHIVES

Chef de Section	Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/Inspecteur des Impôts/Ingénieur des Constructions civiles/ Administrateur civil/Magistrat/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Administrateur des Ressources humaines/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
-----------------	--	---------	---	---	---	---	---

Chargé de la Conservation	Technicien des Arts et de la culture/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien de l'informatique/Technicien des Constructions civiles/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique des Arts et de la Culture/ Agent technique de l'Informatique	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé de la Communication de Renseignements	Technicien des Arts et de la culture/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien de l'informatique/Technicien des Constructions civiles Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'administration/Agent technique des constructions civiles/Agent technique des Arts et de la Culture/ Agent technique de l'Informatique	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Total			17	17	17	18	18

Article 2 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°2013-240/P-RM du 03 mars 2013 déterminant le cadre organique des services régionaux et subrégionaux des Domaines et du Cadastre.

Article 3 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

**DECRET N°2025-0915/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2025 PORTANT MODIFICATION DU DECRET
N°2023-0275/PT-RM DU 03 MAI 2023 FIXANT LE
REGIME DES MARCHES DE TRAVAUX, DE
FOURNITURES ET SERVICES EXCLUS DU
CHAMP D'APPLICATION DU CODE DES
MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public ;

Vu la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008, modifiée, relative à l'Autorité de Régulation des Marchés publics et des Délégations de Service public ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service public ;

Vu le Décret n°2016-0888/P-RM du 23 novembre 2016 portant Code d'éthique et de Déontologie dans les Marchés publics et des Délégations de Service public ;

Vu le Décret n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2023-0275/PT-RM du 03 mai 2023 fixant le Régime des Marchés, de travaux, de fournitures et services exclus du champ d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service public

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECREE :

Article 1er : L'Annexe n°1 du Décret n°2023-0275/PT-RM du 03 mai 2023 fixant le Régime des Marchés de travaux, de fournitures et services exclus du champ d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service public est modifiée conformément à la liste jointe.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE**

ANNEXE 1 AU DECRET N°2025-0915/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2025 PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2023-0275/PT-RM DU 03 MAI 2023 FIXANT LE REGIME DES MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET SERVICES EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DU CODE DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

N°	DESIGNATION
1.	RATION DE COMBAT, CUISINIERE MOBILE
2.	GILET PARE-BALLES, PARE-ECLAT, GILET DE SAUVETAGE, GILET D'ASSAUT, CORDES DE SAUVETAGE, GANT DE TIR
3.	COIFFURES DE SECURITE
4.	JACKETS DE VOL, BLOUSONS DE VOL EN CUIR, CHAUSSURES DE VOL, COMBINAISONS DE VOL
5.	ENGIN DE DEMINAGE, DETECTEUR DE MINES, APPAREILS DE DEMINAGE, GANTS D'INTERVENTION, TENUES DE DEMINAGE, CHAUSSURES DE DEMINAGE, COMBINAISONS THERMOSTABLES
6.	APPAREILS D'EMISSION INCORPORANT UN APPAREIL DE RECEPTION, RADIO MILITAIRE
7.	RADAR, CAMERA DE SURVEILLANCE, MATERIEL OPTIQUE ET OPTRONIQUE, MATERIEL DE SURVEILLANCE (ISR) POUR LE RENSEIGNEMENT ET MATERIEL DE GEOLOCALISATION
8.	VEHICULE MILITAIRE TACTIQUE, VEHICULE AMPHIBIE, VEHICULE ANTI-EMEUTE, MOTO A USAGE MILITAIRE
9.	STATION MOBILE POUR LE STOCKAGE ET LA DISTRIBUTION DE CARBURANT, CAMIONS RAVITAILLEURS
10.	CHAR ET AUTOMOBILE BLINDES DE COMBAT ARMES OU NON, ET LEURS PARTIES
11.	AUTRES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR LE TRANSPORT DE MATERIELS ET PRODUITS MILITAIRES
12.	AVION, HELICOPTERE, DRONE ET AUTRES VEHICULES AERIENS A USAGE MILITAIRE
13.	PARACHUTE, EQUIPEMENT DE SAUT ET ACCESSOIRES
14.	SIMULATEUR DE COMBAT
15.	ARMES DE GUERRE ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES
16.	BOMBES, GRENADES, TORPILLES, MINES, MISSUILERS, CARTOUCHES ETC AUTRES MUNITIONS ET PROJECTILES ET LEURS PARTIES
17.	SABRE MILITAIRE, BOUCLIERS ANTI-EMEUTE, FUSILS LANCE-GRENADES, GRENADES LACRYMOGENE A MAIN, GRENADE LACRYMOGENE A FUSIL, CARTOUCHE PROPULSIVE
18.	FOURNITURES DES BIENS, SERVICES ET PRESTATIONS CONCERNANT LES PALAIS PRESIDENTIELS ET LES RESIDENCES DU PRESIDENT
19.	FOURNITURE DES CARBURANTS ET INGREDIENTS AUTO ET AVION DESTINES AUX OPERATIONS MILITAIRES

**DECRET N°2025-0916/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2025
PORTANT NOMINATION D'UN COMMANDANT DE
REGION MILITAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2019-001/P-RM du 04 mars 2019 portant création de l'Armée de Terre ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°09-080/P-RM du 04 mars 2009, modifié, portant création des Régions militaires ;

Vu le Décret n°2019-0132/P-RM du 04 mars 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Armée de Terre,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Sékou El-Hadji DIAKITE**, de l'Armée de Terre, est nommé Commandant de la Région militaire n°8.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2024-0242/PT-RM du 12 avril 2024 portant nomination du Colonel **Adama Abdoulaye DIARRA**, de l'Armée de Terre, en qualité de **Commandant** de la Région militaire n°8, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0917/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2025 PORTANT DETACHEMENT DE MAGISTRAT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Ordonnance n°2024-012/PT-RM du 30 août 2024 portant Statut de la Magistrature,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Youssouf FOFANA**, N°Mle 939.30-V, Magistrat en service à la Cour suprême, est détaché auprès de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), à compter du **1er janvier 2026**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0001/PT-RM DU 13 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE EXCEPTIONNEL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu l'Ordonnance n°98-026/P-RM du 25 août 1998, modifiée, portant création de la Direction générale de la Protection civile ;

Vu le Décret n°2019-0738/P-RM du 20 septembre 2019 portant création de la Médaille d'Honneur de la Protection civile ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille d'Honneur de la Protection civile** est décernée, à titre exceptionnel, aux personnalités dont les noms suivent :

01	Général de Brigade (er) Minkoro KANE	Président de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
02	Colonel Moustapha SANGARE	Rapporteur de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
03	Lieutenant-colonel Amadou ALY	Inspecteur des Services pénitentiaire-Membre de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
04	Madame Zeinab SIDIBE	Membre de la Section de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
05	Monsieur Ousmane KORNIO	Membre de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
06	Monsieur Karounga DIAWARA	Assistant parlementaire à la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
07	Lieutenant-colonel Demba N'DAW	Ministre Directeur de Cabinet du Président de la Transition
08	Général de Division (er) Yamoussa CAMARA	Ministre Secrétaire permanent du Conseil de Sécurité nationale
09	Général de Division Sidiki SAMAKE	Secrétaire général du Ministère de la Défense et des anciens Combattants
10	Général de Brigade Brahima DIABATE	Inspecteur général des Armées et Services
11	Général de Brigade Mamadou Lamine dit Laurent MARIKO	Chef d'Etat-major Particulier du Président de la République
12	Général de Brigade Elisée Jean DAO	Chef d'Etat-major général adjoint des Armées
13	Colonel Mohamed SAMAKE	Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre
14	Lieutenant-colonel Simbo KEITA	Directeur général de l'Agence nationale de Sécurisation des Actes d'Etat civil

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2026-0002/PT-RM DU 13 JANVIER 2026 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE EXCEPTIONNEL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu l'Ordonnance n°04-026/P-RM du 16 septembre 2004 portant création de la Direction générale de la Police nationale ;

Vu le Décret n°2019-0737/P-RM du 20 septembre 2019 portant création de la Médaille d'Honneur de la Police nationale ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECREE :

Article 1er : La Médaille d'Honneur de la Police nationale est décernée, à titre exceptionnel, aux personnalités dont les noms suivent :

01	Général de Brigade (er) Minkoro KANE	Président de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
02	Colonel Moustapha SANGARE	Rapporteur de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
03	Lieutenant-colonel Amadou ALY	Inspecteur des Services pénitentiaire-Membre de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
04	Madame Zeinab SIDIBE	Membre de la Section de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
05	Monsieur Ousmane KORNIO	Membre de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
06	Monsieur Karounga DIAWARA	Assistant parlementaire à la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile du Conseil national de Transition
07	Lieutenant-colonel Demba N'DAW	Ministre Directeur de Cabinet du Président de la Transition
08	Général de Division (er) Yamoussa CAMARA	Ministre Secrétaire permanent du Conseil de Sécurité nationale
09	Général de Division Sidiki SAMAKE	Secrétaire général du Ministère de la Défense et des anciens Combattants
10	Général de Brigade Brahima DIABATE	Inspecteur général des Armées et Services

11	Général de Brigade Mamadou Lamine dit Laurent MARIKO	Chef d'Etat-major particulier du Président de la République
12	Général de Brigade Elisée Jean DAO	Chef d'Etat-major général adjoint des Armées
13	Colonel Mohamed SAMAKE	Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre
14	Lieutenant-colonel Simbo KEITA	Directeur général de l'Agence nationale de Sécurisation des Actes d'Etat civil

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0003/PT-RM DU 16 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL
DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Moustapha TRAORE**, N°Mle 984.39-E, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Secrétaire général** du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2023-0023/PT-RM du 19 janvier 2023 portant nomination du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0004/PT-RM DU 16 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION DE SECRETAIRES
AGENTS COMPTABLES DANS LES MISSIONS
DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECREE :

Article 1er : Sont nommés **Secrétaires Agents comptables** dans les Missions diplomatiques et consulaires du Mali ci-après :

1. Ambassade du Mali à Genève :

- Monsieur **Youssouf TOURET**, N°Mle 0118.497-F, Inspecteur du Trésor ;

2. Ambassade du Mali à Dakar :

- Madame **Arhamatou COULIBALY**, N°Mle 0120.988-L, Contrôleur des Finances.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0005/PT-RM DU 16 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°92-031 du 19 octobre 1992, modifiée, fixant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des membres du Conseil économique, social et culturel ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-178/P-RM du 05 mai 1994 relatif à l'administration du Conseil économique, social et culturel ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECREE :

Article 1er : Monsieur **Ahmed Mohamed YAHYA**, N°Mle 950.82-D, Administrateur civil, est nommé **Secrétaire général** du Conseil économique, social, environnemental et culturel.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Refondation de l'Etat,
chargé des Relations avec les Institutions,
Bakary TRAORE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0006/PT-RM DU 16 JANVIER 2026
FIXANT LA LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES
DU CONSEIL DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES
SOCIALES ET DE GESTION DE BAMAKO**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Ordonnance n°2011-021/P-RM du 28 septembre 2011 portant création de l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako ;

Vu le Décret n°2011-731/P-RM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECREE :

Article 1er : La liste nominative des **membres** du Conseil de l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako est fixée ainsi qu'il suit :

- Monsieur **Ismaïla BERTHE**, représentant du ministre chargé de l'Enseignement secondaire ;
- Monsieur **Mamadou CISSE**, représentant du ministre chargé de la Culture ;
- Monsieur **Amadou BAMBA**, représentant du ministre chargé de la Formation professionnelle ;
- Monsieur **Mamadou COULIBALY**, représentant du ministre chargé des Finances ;
- Monsieur **Djibril DANSOKO**, représentant du ministre chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine ;
- Monsieur **Métaga TRAORE**, représentant du ministre chargé du Travail et de la Fonction publique ;
- Monsieur **Dieudonné SAGARA**, représentant du Gouverneur du District de Bamako ;
- Madame **Aïssata SACKO**, représentant du Centre national des Œuvres Universitaires ;
- Monsieur **Gaoussou MARICO**, représentant de l'Ordre national des Experts Comptables et Comptables agréés du Mali ;
- Monsieur **Fily MALLE**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- Monsieur **Boubacar THIAM**, représentant de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers du Mali ;
- Monsieur **Mamadou Habib DIALLO**, représentant du Conseil national du Patronat du Mali ;
- Madame **TRAORE Hawaly KONE**, représentant de l'Association des Contrôleurs, Inspecteurs et Auditeurs du Mali ;
- Monsieur **Bakary BERTHE**, représentant du Syndicat des Enseignants-Chercheurs du Mali ;
- Monsieur **Oumar COULIBALY**, représentant du Syndicat national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Monsieur **Birama COULIBALY**, représentant du personnel administratif et technique de l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako ;
- Messieurs **Yacouba COULIBALY** et **Daouda SACKO**, représentants de la Fédération nationale des Associations des Parents d'Elèves et d'Etudiants du Mali.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du **Décret n°2021-0862/PT-RM du 1er décembre 2021** fixant la liste nominative des membres du Conseil de l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0007/PT-RM DU 19 JANVIER 2026
PORTANT CREATION, ORGANISATION ET
MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU
GROUPEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE DE
LA POLICE NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2022-037 du 27 octobre 2022 portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile;

Vu l'Ordonnance n°04-026/P-RM du 16 septembre 2004 portant création de la Direction générale de la Police nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2025-0049/PT-RM du 31 janvier 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de la Police nationale,

DECRETE :

TITRE I : DE LA CREATION ET DE LA MISSION

CHAPITRE I : DE LA CREATION

Article 1er : Il est créé, au sein de la Police nationale, un Groupement de la Sécurité routière, en abrégé « GSR ». Le Groupement de la Sécurité routière de la Police nationale est placé sous l'autorité du Directeur général de la Police nationale.

CHAPITRE II : DE LA MISSION

Article 2 : Le Groupement de la Sécurité routière de la Police nationale a pour mission :

- de veiller au respect du Code de la Route ;

- d'assurer la fluidité de la circulation sur les axes routiers notamment dans les grandes agglomérations ;
- d'assurer l'escorte du Président de la République et des Hautes Personnalités nationales et étrangères ;
- de porter assistance aux personnes âgées, femmes, enfants et personnes vivant avec un handicap et toutes autres personnes en détresse ou en situation difficile sur les voies publiques ;
- de procéder à la fouille, au contrôle et à la vérification des usagers et des pièces indispensables à la circulation des engins ;
- de rechercher les engins volés ou suspects ;
- de sensibiliser les usagers de la route sur le respect du Code de la Route ;
- de participer à la gestion des accidents de la voie publique ;
- de participer aux parades militaires ;
- de participer à la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme ;
- de rechercher le renseignement.

**TITRE II : DE L'ORGANISATION ET DU
FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE I : DE L'ORGANISATION

Article 3 : Le Groupement de la Sécurité routière de la Police nationale est commandé par un Commissaire supérieur de Police, qui prend le titre de Commandant du Groupement de la Sécurité routière.

Article 4 : Le Commandant du Groupement de la Sécurité routière est nommé par décret du Président de la République, sur proposition du ministre chargé de la Sécurité. Il a rang de Sous-directeur de la Direction générale de la Police nationale.

Article 5 : Le Commandant du Groupement de la Sécurité routière est secondé par un Commissaire supérieur de Police qui prend le titre de Commandant adjoint du Groupement de la Sécurité routière.

Le Commandant adjoint est nommé par arrêté du ministre chargé de la Sécurité, sur proposition du Directeur général de la Police nationale, après avis du Commandant du Groupement.

Le Commandant adjoint a rang de Chef de division de la Direction générale de la Police nationale.

Article 6 : Le Groupement de la Sécurité routière comprend:

En staff :

- le Service administratif et financier ;
- un secrétariat ;

En ligne :

- la Compagnie de la Circulation routière-Rive droite (CCR-RD) ;

- la Compagnie de la Circulation routière-Rive gauche (CCR-RG) ;
- la Compagnie des Motos.

Article 7 : Les Compagnies de la Circulation routière comprennent des sections.

Article 8 : Le Service administratif et financier est chargé :
- d'élaborer et d'exécuter le budget, en rapport avec la Direction générale de la Police nationale ;
- d'assurer la gestion du matériel et des équipements du Groupement ;
- d'assurer la gestion des ressources humaines et le renforcement des capacités du personnel du Groupement, en rapport avec la Direction générale de la Police nationale.

Article 9 : Le Service administratif et financier est dirigé par un Commissaire supérieur ou subalterne qui prend le titre de Chef du Service administratif et financier du Groupement de la Sécurité routière.

Il est nommé par décision du Directeur général de la Police nationale, sur proposition du Commandant du Groupement.

Article 10 : La Compagnie est commandée par un Commissaire subalterne de Police qui prend le titre de Commandant de la Compagnie de la Circulation routière.

Article 11 : Le Commandant de Compagnie de la Circulation routière est assisté d'un Adjoint choisi parmi les Commissaires subalternes qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 12 : Les Commandants de Compagnies et leurs Adjoints sont nommés par décision du Directeur général de la Police nationale, sur proposition du Commandant du Groupement.

Article 13 : Le Commandant du Groupement de la Sécurité routière nomme les Chefs de Section parmi les Commissaires subalternes mis à sa disposition.

CHAPITRE II : DU FONCTIONNEMENT

Article 14 : Le Commandant du Groupement de la Sécurité routière est chargé de commander, d'organiser, de coordonner et de conduire toutes les activités du Groupement.

Article 15 : Les Commandants de Compagnie de la Circulation routière coordonnent et animent les activités de leur Compagnie.

Article 16 : Le Groupement de la Sécurité routière peut, en fonction des besoins, intervenir sur l'ensemble du territoire national, sur autorisation du Directeur général de la Police nationale.

TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 17 : Un arrêté du ministre chargé de la Sécurité fixe, au besoin, les détails de l'organisation et les modalités de fonctionnement du Groupement de la Sécurité routière de la Police nationale.

Article 18 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0008/PT-RM DU 19 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION DU COMMISSAIRE
CHARGE DES ACTIVITES MINIERES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2023-040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-041 du 29 août 2023 relative au Contenu local dans le secteur minier ;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2024-0396/PT-RM du 09 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités d'application de la Loi n°2023-040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali ;

Vu le Décret n°2024-0397/PT-RM du 09 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités d'application de la Loi n° 2023-041 du 29 août 2023 relative au Contenu local dans le secteur minier ;

Vu le Décret n°2025-0902/PT-RM du 31 décembre 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Commissariat chargé des Activités minières,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Hilaire Bebian DIARRA, Spécialiste en Sciences de la Terre, est nommé Commissaire chargé des Activités minières, avec rang de ministre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Agriculture,
Daniel Siméon KELEMA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0009/PT-RM DU 22 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECREE :

Article 1er : Monsieur Tombé DIABIRA, N°Mle 0104.652-Y, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural, est nommé **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0010/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER
CONSULAIRE A L'AMBASSADE DU MALI A
ALGER**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 02 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-colonel **Salif BAH** est nommé **Conseiller consulaire** à l’Ambassade du Mali à Alger.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l’Etat,
Général d’Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l’Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0011/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2021-0418/PT-RM DU 02 JUILLET 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L’ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2021-0418/PT-RM du 02 juillet 2021 portant nomination au Ministère de l’Industrie et du Commerce ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2021-0418/PT-RM du 02 juillet 2021, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Madame **Mariame MAIGA**, N°Mle 769.40-F, Ingénieur de l’Agriculture et du Génie rural, **Conseiller technique**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l’Etat,
Général d’Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l’Industrie
et du Commerce,
Moussa Alassane DIALLO**

**Le ministre de l’Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0012/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2019-
0831/P-RM DU 18 OCTOBRE 2019 PORTANT
NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L’ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2019-0831/P-RM du 18 octobre 2019 portant nomination du Directeur national des Petites et Moyennes Entreprises ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2019-0831/P-RM du 18 octobre 2019 portant nomination de Monsieur **Boubacary Amadou CISSE**, N°Mle 974.81-C, Maître de Conférences, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Moussa Alassane DIALLO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0013/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2018-0833/P-RM DU 30 OCTOBRE 2018 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE MALIENNE DE NORMALISATION ET DE PROMOTION DE LA QUALITE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2018-0833/P-RM du 30 octobre 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2018-0833/P-RM du 30 octobre 2018 portant nomination de Monsieur **Younoussa MAIGA**, Docteur en Agroéconomie, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Moussa Alassane DIALLO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0014/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET
N°2025-0161/PT-RM DU 03 MARS 2025 PORTANT
NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DES
AFFAIRES RELIGIEUSES, DU CULTE ET DES
COUTUMES**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2025-0161/PT-RM du 03 mars 2025 portant nomination au Cabinet du ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2025-0161/PT-RM du 03 mars 2025, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Khalilou Abdoulaye CAMARA**, Gestionnaire d'Entreprises, **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires religieuses,
du Culte et des Coutumes,
Mahamadou KONE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, à l'Adjudant-chef **Amidou KONE, N°Mle 9253, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale.**

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0017/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

**DECRET N°2026-0016/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	26931	Seydou	DIARRA	Adjudant-chef
02	61389	Tayourou	SIDIBE	Sergent
03	52000	Bakary	KONE	Caporal
04	52309	Alou	KEITA	Caporal

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0018/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Sous-lieutenant **Tiema COULIBALY**, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0019/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION D'UN PERSONNEL
OFFICIER, A TITRE POSTHUME, AU GRADE DE
LIEUTENANT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Sous-lieutenant **Tiema COULIBALY**, de l'Armée de Terre, est nommé, à titre posthume, au grade de **Lieutenant**, à compter du **1^{er} septembre 2025**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0020/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Maréchal des Logis-chef **Adama KOUYATE**, N°Mle 12121, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0021/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Soldat de 1ère Classe **Souleymane SANOGO**, N°Mle 48335, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0022/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE
D'UN OFFICIER DE L'ARMEE DE TERRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : La démission du Colonel **Boubacar Sidiki SOKONA** de l'Armée de Terre, est acceptée.

L'intéressé est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité.

Article 2 : Le présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0023/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	64018	Sory	TRAORE	Soldat de 1 ^{ère} Classe
02	64034	Boubacar	COULIBALY	Soldat de 1 ^{ère} Classe
03	64201	Zoumana	NIARE	Soldat de 1 ^{ère} Classe
04	64064	Madou	TRAORE	Soldat de 2 ^{ème} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0024/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECREE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, à l'Adjudant-chef Thiécoro BENGALY, N°Mle 10632, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0025/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT RADIATION DU TABLEAU
D'AVANCEMENT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2025-0641/PT-RM du 19 septembre 2025 portant inscription de Militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers,

DECREE :

Article 1er : Le Contrôleur général de Police Abou SIDIBE de la Direction générale de la Police nationale et l'Adjudant-chef major Amadou Ali TRAORE, N°Mle 11398 de l'Armée de l'Air, sont radiés du tableau d'avancement pour cause de décès.

Article 2 : Les Militaires des Forces Armées et de Sécurité dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous, sont radiés du tableau d'avancement pour sanctions disciplinaires graves.

N°	N°Mle	Prénoms	Noms	Grade	Corps
01	M.	Amadou Ousmane	GUINDO	Commissaire divisionnaire de Police	DGPN
02	M.	Mandjou	CISSE	Commissaire de Police	DGPN
03	29296	Djiguiba	DAIWARA		AT
04	7946	Daouda Souleymane	TRAORE	Adjudant-chef major	DGGN

Article 3 : Le présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0026/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION DES OFFICIERS A
L'ETAT MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2025-0743/PT-RM du 07 novembre 2025 portant création des Bataillons d'Intervention rapide,

DECREE :

Article 1er : Les Officiers dont les noms suivent sont nommés à l'Etat-major général des Armées, en qualité de :

**1. Commandant du Bataillon d'Intervention rapide
« Yoro » :**

- Colonel **Mohomodou Alassane MAIGA** Armée de Terre ;

**2. Commandant du Bataillon d'Intervention rapide
« N'Tji » :**

- Lieutenant-colonel **Diadié Ibrahim TOURE** Armée de Terre ;

**3. Commandant du Bataillon d'Intervention rapide
« Zanga » :**

- Lieutenant-colonel **Kola WAIGALO** Garde nationale du Mali ;

**4. Commandant du Bataillon d'Intervention rapide
« Banzani » :**

- Lieutenant-colonel **Gaoussou DIARRA** Armée de Terre ;

**5. Commandant du Bataillon d'Intervention rapide
« Anaye » :**

- Commandant **Youssouf DJIRE** Armée de Terre ;

**6. Commandant du Bataillon d'Intervention rapide
« Kountou » :**

- Commandant **Issa PERGOUROU** Armée de Terre.

Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0027/PT-RM DU 26 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER A
L'ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2019-002/P-RM du 04 mars 2019 portant création de l'Armée de l'Air ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2019-0133/P-RM du 04 mars 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Armée de l'Air,

DECRETE :

Article 1er : Le Commandant **Harouna SANGARE**, de l'Armée de l'Air, est nommé en qualité d'Inspecteur Administration Ressources humaines et Finances de l'Etat-major de l'Armée de l'Air.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0028/PT-RM DU 30 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION AU GRADE DE
LIEUTENANT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'Active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les Elèves Officiers d'Active de l'Ecole militaire Interarmes dont les noms suivent sont nommés au grade de **Lieutenant**, pour compter du **1er janvier 2023**.

Elève Officier d'Active **Mahamadou Abdoul Karim TRAORE** ;

Elève Officier d'Active **Saliya OUONOGO** ;
Elève Officier d'Active **Abdoulaye SIDIBE**.

Article 2 : Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0029/PT-RM DU 30 JANVIER 2026
PORTANT CREATION DES GROUPEMENTS
D'INTERVENTION RAPIDE DE LA POLICE
NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2022-037 du 22 octobre 2022 portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile ;

Vu l'Ordonnance n°04-026/P-RM du 16 septembre 2004 portant création de la Direction générale de la Police nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2025-049/PT-RM du 31 janvier 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de la Police nationale,

DECREE :

Article 1er : Il est créé, au sein de la Police nationale, des unités dénommées « Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale », en abrégé « **GIR-PN** ».

Article 2 : Les Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale sont placés sous l'autorité du Directeur général de la Police nationale.

Article 3 : Les Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale constituent des Forces d'Intervention.

A ce titre, ils sont chargés :

- de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, le crime organisé, les trafics et le grand banditisme ;
- de se déployer, dans le cadre des opérations militaires, partout sur le territoire national, pour une courte ou longue durée, en vue de mener des opérations ponctuelles ou de grandes envergures ;
- de protéger les sites et installations importantes ;
- d'assurer les escortes des personnalités et des convois stratégiques ou sensibles ;
- de rechercher et démanteler les réseaux criminels ;
- de rechercher le renseignement ;
- d'appuyer, au besoin, les autres unités des Forces Armées et de Sécurité déployées sur les différents théâtres des opérations.

Article 4 : Les Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale sont composés chacun :

- d'un Etat-major de Groupement ;
- des Compagnies d'Intervention rapide de la Police nationale (CIR-PN).

Article 5 : Les Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale sont dirigés par des Commissaires supérieurs qui portent le titre de Commandant de Groupement d'Intervention rapide de la Police nationale.

Ils sont nommés par décret du Président de la République, sur proposition du ministre chargé de la Sécurité.

Ils ont rang de Sous-directeur de la Direction générale de la Police nationale.

Article 6 : Les Commandants des Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale sont secondés par des Commissaires supérieurs qui portent le titre de Commandant en second du Groupement d'Intervention rapide de la Police nationale.

Ils sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Sécurité.

Ils ont rang de Chef de division de la Direction générale de la Police nationale.

Article 7 : Un arrêté du ministre chargé de la Sécurité fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement des Groupements d'Intervention rapide de la Police nationale.

Article 8 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0030/PT-RM DU 30 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER A
L'ETAT MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2025-0268/PT-RM du 25 avril 2025 instituant l'opération « DOUGOUKOLOKO » ;

DECREE :

Article 1er : Le Colonel-major **Djibril KONE**, de l'Armée de Terre, est nommé Commandant en Second du Théâtre Est de l'Opération « DOUGOUKOLOKO ».

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0031/PT-RM DU 30 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION AU GRADE DE
LIEUTENANT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'Active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les Elèves Officiers d'Active de l'Ecole militaire Interarmes dont les noms suivent sont nommés au grade de **Lieutenant**, pour compter du **1^{er} janvier 2025**.

Elève Officier d'Active Fousseyni	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Bakary	KONE ;
Elève Officier d'Active Pascal Koniba	DACKOUO ;
Elève Officier d'Active Adama	TAMBOURA ;
Elève Officier d'Active Kabayi	MOUNKORO ;
Elève Officier d'Active Diakalia	OUATTARA ;
Elève Officier d'Active Dramane	ARBY ;
Elève Officier d'Active Fatouma	KONE ;
Elève Officier d'Active Mory Dant	TOUNKARA ;
Elève Officier d'Active Soumaila	SANGA ;
Elève Officier d'Active Seydou	KANTE ;
Elève Officier d'Active Modibo	DIARRA ;
Elève Officier d'Active Sadou	GUINDO ;
Elève Officier d'Active Abdoulbaste	MAIGA ;
Elève Officier d'Active Nana	KEITA .

Article 2 : Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la règlementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0032/PT-RM DU 30 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION AU GRADE DE
LIEUTENANT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'Active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les Elèves Officiers d'Active de l'Ecole militaire Interarmes dont les noms suivent sont nommés au grade de **Lieutenant**, pour compter du **1^{er} janvier 2026**.

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Elève Officier d'Active Negueba	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Moussa	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Zéra	MOUNKORO ;
Elève Officier d'Active Boubacar	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Djibril	DIALLO ;
Elève Officier d'Active Ali	KONATE ;
Elève Officier d'Active Bandjougou Missa	SANGARE ;
Elève Officier d'Active Seibou	DIARRA ;
Elève Officier d'Active Lassina	KONE ;
Elève Officier d'Active Hamadoun Abdur Rahman	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Abdoul Aziz	MAIGA ;
Elève Officier d'Active Siriman dit Ibrahim	DIARRA ;
Elève Officier d'Active Nama	SANGARE ;
Elève Officier d'Active Souleymane	COULIBALY ;
Elève Officier d'Active Oumar	DOUMBIA ;
Elève Officier d'Active Harouna	DIALLO ;
Elève Officier d'Active Kadidiatou	COULIBALY ;
Elève Officier d'Active Ichaka Noumouké	KONE ;
Elève Officier d'Active Aboubacar	OUONOGO ;

**DIRECTION DES TRANSMISSIONS, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DE
L'INFORMATIQUE DES ARMEES :**

Elève Officier d'Active Issa	DIALLO ;
Elève Officier d'Active Djibril Attaher	CISSE ;
Elève Officier d'Active Cheick	DIALLO ;
Elève Officier d'Active Drissa	MARIKO ;
Elève Officier d'Active Hamady	DAOU ;
Elève Officier d'Active Ibrahim	TOURE ;

Elève Officier d'Active Fodé	DIAKITE ;
Elève Officier d'Active Amidou	TANGARA ;
Elève Officier d'Active Siaka	CAMARA ;
Elève Officier d'Active Korotoumou	DIAKITE ;
Elève Officier d'Active Fatoumata	KONE ;
Elève Officier d'Active Ténimba	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Djeneba	DOUMBIA ;
Elève Officier d'Active Aliou	KONATE ;
Elève Officier d'Active Alassane	CAMARA ;
Elève Officier d'Active Sory Ibrahim	SIBY ;
Elève Officier d'Active Youssouf	SIDIBE ;
Elève Officier d'Active Fatogoma	KEITA ;
Elève Officier d'Active Cheick Tidiane	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Mahamadou	MARIKO ;
Elève Officier d'Active Charles Cheick Amalah DIALLO ;	
Elève Officier d'Active Amadou	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Nouhoum	TAMBOURA ;
Elève Officier d'Active Abdramane	SIDIBE ;
Elève Officier d'Active Mouhamad Séga	DEMBELE ;
Elève Officier d'Active Seydou Mahamadou COULIBALY ;	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Amadou Beidy	BENGALY ;
Elève Officier d'Active Cheick Bouney	SANOGO ;

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES :

Elève Officier d'Active Kadidiatou	TIMBO ;
Elève Officier d'Active Lassana	KIMBIRY ;
Elève Officier d'Active Mariam	KASSONGUE ;

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES :

Elève Officier d'Active Kaly Daouda	SIDIBE ;
Elève Officier d'Active Cheick	CAMARA ;
Elève Officier d'Active Lassine	KONATE ;
Elève Officier d'Active Soumaila	DIARRA ;
Elève Officier d'Active Monzon Koro	KONE ;
Elève Officier d'Active Abdoulaye COULIBALY ;	Brahima
Elève Officier d'Active Mama	TRAORE ;
Elève Officier d'Active Oumar	KONE ;
Elève Officier d'Active Amadou	CISSE ;
Elève Officier d'Active Mady	KAMISSOKO ;
Elève Officier d'Active Baharou dit Mouctar	DIAKITE ;
Elève Officier d'Active Youssouf	SANGARE ;
Elève Officier d'Active Moctar Moussa	DIARRA ;
Elève Officier d'Active Souleymane	DIAKITE ;
Elève Officier d'Active Mahamadou Makan	DIAKITE ;
Elève Officier d'Active Sambou	DIARRA ;
Elève Officier d'Active Bakary Mamadou	DIARRA .

Article 2 : Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la règlementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0033/PT-RM DU 30 JANVIER 2026
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER A
L'ETAT MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2025-0268/PT-RM du 25 avril 2025 instituant l'opération « DOUGOUKOLOKO » ;

DECREE :

Article 1er : Le Colonel **Issa BAGAYOKO**, de l'Armée de Terre, est nommé Commandant en Second du Théâtre Centre de l'Opération « DOUGOUKOLOKO ».

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la règlementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 janvier 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0889/G.DB-CAB en date du 22 décembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association Sportive Ball d'Or de Bacodjicoroni », en abrégé (ASBB).

But : Contribuer à l'encadrement et à la formation élites footballeurs maliens ; organiser des compétitions de football ; etc.

Siège Social : Bamako, Bacodjicoroni ACI ; Rue : 634, Porte : 483.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sidi Yehiya WANGARA

1er Vice-président : Moctar DIEPKILE

2ème Vice-président : Assane DANFAKHA

3ème Vice-président : Moulaye Ismaël ASCOFARE

Secrétaire général : Souleymane DRAME

Secrétaire aux relations extérieures : Ousmane DIARRA

Secrétaire à l'information : Drissa BAGAYOKO

Trésorier général : Boubacar BAH

Secrétaire à l'organisation : Cheick Oumar DIALLO

Suivant récépissé n°124/CKTI en date du 26 août 2025, il a été créé une association dénommée : « Association Réseau Malien des Communicateurs pour le changement social et comportemental », en abrégé (REMACOS).

But : Promouvoir une communication efficace pour le changement social et comportemental afin d'encourager l'adoption de valeurs citoyennes, patriotiques et de cohésion sociale ; etc.

Siège Social : Kalaban-Coro.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yacouba KANE

Secrétaire général : Issa SOGOBA

Secrétaire administratif : Oumar DIARRA

Secrétaire administratif adjoint : Aissa CISSE

Trésorier général : Mohamed TRAORE

Trésorier général adjoint : Habib MAIGA

Secrétaire à l'organisation : Bamiki SOGOBA

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Dioncounda DIAWARA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Amadou SOGOBA

Secrétaire à la communication : Lassana FAROTA

Secrétaire à la communication adjointe : Sira SIDIBE

Secrétaire chargée des relations extérieures : Madani TALL

Secrétaire chargée des relations extérieures adjoint : Ousmane COULIBALY

Secrétaire au développement et de l'environnement : Sidi Yaya TRAORE

Secrétaire au développement et de l'environnement adjoint : Ichiaka MARIKO

Secrétaire aux sports et aux activités culturelles : Mahamadou H GUINDO

Secrétaire aux sports et aux activités culturelles adjoint : Alfousseyni CAMARA

Secrétaire aux conflits, à la solidarité : Alhousseyni Elhabib MAIGA

Secrétaire chargé de la formation et de l'éducation sociale : Fanta COULIBALY

Secrétaire chargé de la formation et de l'éducation sociale adjoint : Mamoutou K OULALE

Commissaire aux comptes : Adama TOGO

Secrétaire chargée de la promotion féminine et des droits des enfants : Aminata SANOGO